



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-63

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-six septembre deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Dominique HERVIEU, Christine LEDUN, Blandine LEFEBVRE, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE ; Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Madame Françoise UNDERWOOD (pouvoir à Blandine LEFEBVRE)
- Monsieur Eric HERBET (pouvoir à François ROGER)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur François TIERCE

OBJET : MISSIONS OPTIONNELLES - DELIBERATION-CADRE – MISE A JOUR - INFORMATION

- Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L452-1 et suivants,
- Vu le rapport de la chambre régionale des comptes de Normandie en date du 10 janvier 2023,
- Vu l'ensemble des délibérations prises par le conseil d'administration du Centre de gestion et, avant lui, par le comité syndical du Syndicat de communes pour le personnel, aux fins de créer et, le cas échéant, de modifier les missions complémentaires facultatives exercées par le Centre de gestion,



- Vu la délibération en date du 27 septembre 2024 relative à l'adoption du document-cadre regroupant l'ensemble des éléments ayant trait aux missions complémentaires facultatives exercées par le Centre de Gestion.

Monsieur le Président rappelle aux administrateurs que le Centre de Gestion, partenaire « ressources humaines » des collectivités territoriales, propose, au-delà de ses missions obligatoires définies par la loi, un certain nombre de missions dites « optionnelles » qui permettent aux collectivités et établissements publics de la Seine-Maritime de bénéficier, selon leurs choix et à titre facultatif, de conseils et d'expertises complémentaires.

Monsieur le Président précise que ces missions facultatives ont été décidées au fur et à mesure des années par le Conseil d'Administration. Certaines sont très anciennes, à l'image de la mission de réalisation des paies, qui a été instaurée sous l'empire du Syndicat de communes pour le personnel auquel a succédé en 1984 le Centre de Gestion.

Monsieur le Président rappelle également que lors de son contrôle de la gestion de notre établissement en 2022-2023, la Chambre Régionale des Comptes de Normandie avait relevé que le Conseil d'Administration aurait avantage à adopter une délibération-cadre permettant d'actualiser le contenu des missions (en lien avec le catalogue édité depuis 3 ans), de stabiliser leurs dénominations, de les faire correspondre à des contenus précisément identifiés et de tracer la ligne de partage dans le cas où elles sont également exercées à titre obligatoire au profit des collectivités et établissements affiliés.

Monsieur le Président précise que par délibération en date du 27 septembre 2024, le Conseil d'Administration a donc adopté le document-cadre dénommé « règlement des missions » détaillant pour chacune des missions sa dénomination, le cadre juridique dans lequel elle s'inscrit, la nature et le contenu des prestations ainsi que les modalités d'adhésion, de réalisation et de financement.

Monsieur le Président indique par ailleurs que depuis cette date, plusieurs modifications ont été apportées dans les missions du Centre, notamment dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Monsieur le Président propose une mise à jour du document dont les modifications apparaissant en couleur rouge.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Adopte la mise à jour du document-cadre joint à la présente délibération regroupant l'ensemble des éléments ayant trait aux missions complémentaires facultatives exercées par le Centre de Gestion.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON